

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Il n'y avait pas de fréquence prescrite, mais les rencontres de Coordination des services aux élèves qui ont lieu aux deux semaines ont permis de suivre l'évolution des différentes situations et d'assurer les ajustements nécessaires aux interventions.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Ce n'est pas tant la fréquence des rencontres, mais la conjoncture de l'équipe qui a mis à mal nos ambitions de prévention. (manque de compétence et absence de professionnel dans le poste névralgique de psychoéducation en début d'année).
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Mais toutes les situations ont été traitées dans le respect de notre Plan de lutte.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Le vrai portrait de l'école Saint-Marc s'est révélé au fil de l'année, à mesure que la confiance des parents à l'égard de la nouvelle équipe de direction a pu s'établir. La réalité de notre école s'est ainsi avérée moins paisible que nous l'avions d'abord cru. Plusieurs situations d'intimidation ayant persisté dans le temps ont été dévoilées. Toutes ont été traitées et réglées dans le respect des étapes inscrites au Plan de lutte. Nos suivis ont permis de confirmer la pérennité de ces règlements.

- Le respect de la différence s'est également avéré un enjeu de taille à plusieurs moments et nous considérons maintenant qu'il est primordial de voir à mettre en place des ateliers d'éducation, de sensibilisation et de prévention dès le début de la prochaine année scolaire auprès de tous nos élèves.
- Considérant les nombreux changements mis en place par la nouvelle équipe de direction dans la philosophie et les modalités d'intervention, la passation d'un nouveau questionnaire permettant de recueillir les perceptions de nos élèves serait certainement pertinent pour une lecture ajustée de notre milieu scolaire.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI , quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Mise en place de surveillances actives et stratégiques aux différentes périodes de récréation.	<input type="checkbox"/> Atteinte <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte <input type="checkbox"/> Non atteinte	<p>Adhésion difficile et résistance de plusieurs intervenants affectés aux surveillances.</p> <p>Manque de soutien des intervenants clés dans les suivis faits à la direction au regard des personnes dissidentes.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Poursuite de tous les moyens visant la diffusion d'une information très claire quant aux postes de surveillances et aux attentes de la direction au regard de cette responsabilité.
No. 2	Mise en place de règles claires et sécuritaires pour le jeu de soccer. Formation d'équipes établies et d'horaires pour chaque récréation.	<input checked="" type="checkbox"/> Atteinte <input type="checkbox"/> Partiellement atteinte <input type="checkbox"/> Non atteinte		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Maintenir les règles en vigueur et assurer davantage de cohérence dans le respect de leur application à chaque surveillance.
No. 3 <small>(au besoin)</small>	Fournir le soutien nécessaire aux élèves qui présente des défis dans le développement des	<input type="checkbox"/> Atteinte <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement atteinte	Le manque de compétence et de vision des intervenants en place n'a pas permis	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La présence de notre psychoéducatrice dès le début de l'année scolaire sera un atout majeur dans le déploiement des activités de prévention

	habiletés sociales et mise en place de renforcement positif pour les élèves démontrant de belles compétences dans leurs interactions sociales.	<input type="checkbox"/> Non atteinte	de fournir le soutien nécessaire à l'ensemble des élèves en besoin.		et de soutien aux élèves présentant des défis de fonctionnement. Certaines idées pour soutenir le renforcement aux comportements positifs ont déjà été identifiées et pourront être rapidement déployés.
No. 4 <small>(au besoin)</small>	Diminuer le nombre d'incidents de violence et intimidation (mesure : billets d'infraction SDG remis et billets rouges consignés par les TES)	<input type="checkbox"/> Atteinte <input type="checkbox"/> Partiellement atteinte <input type="checkbox"/> Non atteinte	Ces mesures n'existaient pas ou n'ont pas été consignés l'an dernier. Nous avons ainsi une première donnée qui permettra à l'école de mieux évaluer l'incidence de nos actions sur les comportements l'an prochain.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

2. Mesures de prévention

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les mesures de prévention prévues au plan de lutte n'ont pu être déployées cette année en raison des paramètres instables qui ont affectés l'équipe d'intervention. • Nous sommes confiants que les mesures de prévention pourront être mieux déployées et réinvesties par l'ensemble de l'équipe-école dès le début de la prochaine année scolaire.

Les **mesures de préventions** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

3. Collaboration des parents

Commentaires

- Chaque fois que des situations sont survenues, les parents ont été informés et sollicités pour collaborer à la prévention de l'intimidation et la violence à l'école. Cette demande de collaboration a été très bien accueillie par les parents et tous ont participé activement à l'amélioration des situations.
- Lors de situations d'intimidation ou de violence :
 1. L'école a toujours communiqué promptement avec les parents de tous les élèves impliqués.
 2. L'école a également impliqué les parents dans la réflexion des mesures de soutien et d'encadrement bienveillantes et éducatives à mettre en place pour soutenir autant les élèves victimes que les élèves auteurs de gestes répréhensibles.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires

- Les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées.
- Les modalités prévues ont été suffisantes et efficaces pour permettre les interventions nécessaires au dénouement des situations dénoncées.

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été respectées et se sont avérées suffisantes et efficaces pour préserver la confidentialité relative au respect de chacun.

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : à maintenir tel quel à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
<ul style="list-style-type: none">• Toute dénonciation d'intimidation a été reçue par la direction adjointe et traitée selon les mesures d'intervention prévues. Ces mesures ont été appliquées systématiquement et rapidement auprès des élèves victimes, auprès des élèves instigateurs et auprès des élèves témoins.• Les suivis aux parents ont été faits dans chaque cas et des suivis auprès de tous les élèves ont été prévus afin d'assurer la pérennité des interventions et du bien-être durable de chaque enfant.• Tous les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans ÉVIO par les personnes responsables désignées (TES, direction, PsychoEd.)

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires

- Les mesures de soutien ou d'encadrement nécessaires ont été déterminés par l'équipe d'intervention de manière concertée et ont été appliquées rapidement auprès des élèves **victimes, instigateurs et témoins**.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires

- Notre philosophie d'intervention, campée dans un rôle d'abord éducatif, a presque toujours permis la sensibilisation nécessaire à la reconnaissance du tort causé à l'autre. Cette posture, plus intéressante que la posture qui vise des sanctions strictement disciplinaires, a engendré des apprentissages réels chez une majorité d'élèves concernés.
Pour les autres, plus coriaces, certaines mesures disciplinaires ont été nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des comportements inappropriés.
- Les sanctions disciplinaires et approches d'interventions ont toujours fait l'objet d'une analyse concertée (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récurrence de l'instigateur) et appliquées par les intervenants les plus signifiants au regard des situations en question.
- Les interventions déployées ont très souvent permis d'éliminer les comportements inappropriés et d'en apprendre de nouveaux.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires

- L'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées et nous sommes à l'aise d'affirmer que toutes les situations qui nous ont été soumises ont généré une grande satisfaction de toutes parts. Des messages éloquentes reçus des parents et des verbalisations fréquentes des élèves nous permettent d'en témoigner.
- L'école s'est toujours assurée de vérifier que les situations avaient réellement pris fin.
- Dans les rares cas d'insatisfaction, les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises. Aucune suite de cet ordre ne s'est toutefois concrétisée.

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).